

Novembre 2023

Assurez-vous de distribuer des copies de cet Info SST et de l'afficher aux endroits appropriés, dont le tableau d'affichage SST de votre unité.

## Dégel des branchements d'eau à l'électricité

La Direction santé, sécurité et mieux-être souhaite vous rappeler les mesures de prévention lors du dégel des branchements d'eau par la méthode électrique.



### Avant le début de la saison hivernale :

- Consulter la [procédure de dégel des branchements d'eau à l'électricité](#);
- Identifier les secteurs de l'arrondissement vulnérables au gel des branchements d'eau. Les consignes de laisser couler l'eau seront acheminées aux citoyens lorsque le gel s'approchera de leurs branchements d'eau;
- Informer, sensibiliser et/ou former le personnel et les entrepreneur(e)s concernés.

À cet effet, les équipes de travail qui seront appelées à effectuer l'opération devront avoir suivi la formation sur le dégel des branchements d'eau à l'électricité du **Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys**. Cette formation est essentielle à la sécurité des membres du personnel et est donc obligatoire. Veuillez communiquer avec Madame Éloïse Boulanger au (514) 855-4500, poste 8853 pour les modalités pratiques à cet effet. Les personnes ayant déjà suivi la formation par le passé sont exemptées, et ce, même si c'était avec d'autres prestataires.

### Lors d'une demande d'intervention pour le dégel des branchements d'eau :

- Envoyer un membre du personnel chez le citoyen pour s'assurer que le branchement d'eau gelé est l'alimentation principale;
- Dégager la zone de travail pour faciliter les opérations de dégel des branchements d'eau à l'électricité;
- Une préposée ou un préposé en charge de l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout doit demeurer avec l'équipe de travail en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable;
- Après l'opération de dégel, vérifier que le branchement d'eau ne présente pas de fuite (à l'aide d'un amplificateur de son) et s'assurer que le rinçage est effectué avant la remise en service.



### À CONSULTER

- [Documents et outils SST par thèmes](#) - section *Dégel des conduites d'eau à l'électricité*
- [Fiche d'observation - Méthode 1](#)
- [Fiche d'observation - Méthode 2](#)
- [Avis au propriétaire](#)
- [Questions fréquentes et réponses](#)

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec [votre intervenante / intervenant RH SST en arrondissement](#) ou avec votre [intervenante / intervenant PARH pour les services centraux](#).